

FORMATION CONTINUE & SÉCURITÉ PRIVÉE : PRISE DE POSITIONS ET ANNONCES UNAFOS

- **MAC : les centres UNAFOS en ordre de marche**
- **Arrêtés du 1er juillet 2016 et du 27 février 2017 : propositions d'amélioration des textes début septembre au Ministère**
- **Il y a un problème structurel de financement des formations**
- **Consacrer une partie significative des trop perçus de la taxe additionnelle CNAPS au MAC et module risqueS terroristes**
- **Lancement à Lyon de l'Académie Nationale de la Sécurité Privée, "Ac/NSP", dans le cadre du Campus Européen de la Sécurité Intérieure**

L'UNAFOS, suite à la réunion de son Comité Directeur le 5 juillet à Paris, fait savoir que la mise en oeuvre du MAC dans le cadre de la formation continue obligatoire associée au renouvellement de la carte professionnelle, ne devrait pas poser de problèmes majeurs, pour l'essentiel de ses membres (plus d'une centaine de centres de formation dont deux groupements, l'un national et l'autre opérant sur l'Ile de France, au total plus de 150 sites).

Bien au contraire, des actions de formation de formateurs obligatoires selon les nouveaux textes sont organisées depuis quelques mois par l'UNAFOS Services (structure dédiée à la formation des formateurs) et permettent d'ores et déjà l'engagement et la réalisation de plusieurs formations MAC dans le respect du CSI, au bénéfice des salariés de plusieurs entreprises de sécurité.

"La professionnalisation par la formation, ce n'est pas : un pas en avant pour la galerie et deux pas en arrière»

Philippe Maquin, Président, souligne : "Personne sur ce dossier n'a été mis de côté par les pouvoirs publics. Toutes les parties prenantes dont l'UNAFOS, ont été en amont étroitement associées aux travaux préalables à la rédaction des textes. On ne peut pas participer à l'ensemble des négociations et une fois qu'elles sont scellées les remettre en cause. A l'UNAFOS, ce n'est pas notre conception de la coproduction car il s'agit bien de cela.

L'UNAFOS continue et continuera donc à collaborer étroitement et loyalement avec les pouvoirs publics pour définir, et au besoin adapter les textes concernant le métier pour faire en sorte qu'ils correspondent le mieux aux exigences de chacune des parties et des entreprises employeurs.

Nos nombreux centres sont donc globalement prêts pour tenir les délais. La professionnalisation par la formation ce n'est pas : un pas en avant pour la galerie et deux pas en arrière. Il faut être responsable et proactif. On ne peut se contenter de belles paroles, ce n'est pas ainsi que l'on fera avancer le métier.

Pour autant, concernant les arrêtés du 1er juillet 2016 et du 27 février 2017(*), notre organisation qui n'était pas en phase avec l'intégralité des textes publiés proposera, comme convenu lors des négociations, début septembre au Ministère des adaptations et améliorations constructives dans le cadre de futures publications. Entre autres en ce qui concerne l'armement. Par exemple, la compétence des formateurs est beaucoup trop générique et de ce fait discutable. L'expérience requise pour les personnels issus du service public n'est pas suffisamment précise. 2 ans d'activité cela ne veut rien dire surtout pour une compétence comme la dispense d'une sensibilisation de 13 heures sur les risques terroristes.

« Il faut prendre à bras le corps le problème structurel du financement des formations »

Certes, et à l'UNAFOS plus qu'ailleurs, nous l'avons toujours souligné en tirant de nombreuses fois la sonnette d'alarme, il y a un problème structurel de financement des formations pour les entreprises prestataires mais aussi plus largement pour les organismes de formation. Reporter l'application des textes n'est pas la solution surtout quand par ailleurs on ne prend pas à bras le corps la problématique du financement.

Voilà des mois qu'avec notre partenaire de branche le SNES, nous ne cessons d'interpeler les pouvoirs publics,... au risque du harcèlement, pour qu'enfin des mesures concrètes et immédiates soient prises pour consacrer une partie significative des trop perçus de la taxe additionnelle CNAPS au MAC, qui comprend notamment le module de sensibilisation aux risques terroristes, on ne peut plus de circonstance.

Entre promesses non suivies d'effet et immobilisme, on recule plutôt que l'on avance. Maintenant, nous espérons que la nouvelle équipe en place au Ministère de l'Intérieur se saisira sérieusement de ce dossier afin qu'il devienne prioritaire. Là est le sujet, il n'est pas ailleurs.

Lancement à Lyon de l'Académie Nationale de la Sécurité Privée Ac/NSP

Sur ces mêmes sujets, le Comité Directeur UNAFOS a par ailleurs validé le projet visant, avec le SNES et divers partenaires, à constituer une plate-forme de formation et d'expertise pédagogique nationale pour justement favoriser la formation des formateurs mais aussi des dirigeants, des cadres intermédiaires et autres profils.

S'y ajoutera un pôle de recherche appliquée opérationnel afin d'identifier, recenser et calibrer précisément un catalogue référent des bonnes pratiques et des bons gestes et postures professionnels.

Objectif fondamental : adapter en conséquence les exigences d'efficacité opérationnelle aux référentiels de formation.

D'ores et déjà préfigurée sous l'appellation définitive d'"Académie Nationale de la Sécurité Privée Ac/NSP", la structure sera développée à Lyon et s'insérera à terme au sein du projet en développement de "Campus Européen de la Sécurité Intérieure" initié par le FITS et présidé par Alain Juillet.

Soutenu par le SNES qui doit prochainement se prononcer à son tour sur le projet, l'Ac/NSP devrait amorcer sa constitution dès la rentrée avec d'emblée un pôle formation de formateurs.

Le Président de l'UNAFOS, par ailleurs membre du CA SNES, déclare : « Cette plate-forme ouverte à plusieurs autres partenaires (M2GS, AS2P,...) sera certes un centre de formation, mais travaillera surtout avec de nombreux organismes et experts pour lesquels elle constituera un ensemble. L'ambition est aussi qu'elle constitue un centre d'expertise pédagogique spécialisé de référence, qui sera un acteur national de la professionnalisation du métier. Nous l'ouvrirons aussi à des partenaires institutionnels et publics et y compris aux partenaires sociaux.

Dans ce cadre innovant, la dimension de recherche et développement opérationnelle à base de retours d'expériences réelles, entre autres des situations critiques de sécurité privée, est une ambition essentielle.

Il s'agit d'un projet global qui servira l'intérêt général d'un métier sensible et stratégique pour la sécurité générale du pays. Nous souffrons dans la sécurité privée depuis trop longtemps d'un manque récurrent de méthodes, d'analyses, d'expertises, de connaissances, de statistiques, de savoir faire pédagogique pratique et de l'absence de recensements exhaustifs des qualifications et des bonnes pratiques qui nous sont spécifiques.

Il s'agit aussi fondamentalement de prendre en main, nous privés, nos technicités, de les caractériser afin de les imposer en complémentarité des pratiques de sécurité publique qui, elles, répondent à de toute autres contraintes et exigences, qui la plupart du temps ne sont pas réellement transposables. C'est un grand défi auquel nous avons décidé SNES et UNAFOS, de nous atteler.

Agissant comme maître d'oeuvre, l'Ac/NSP fonctionnera de manière souple et évolutive en tête de réseau national avec des partenaires labellisés.

Il n'était que temps de passer à l'action sans aucun complexe vis-à-vis de la sécurité publique qui disposera avec nous d'un partenaire à part entière et non subalterne. C'est une petite révolution en marche dans la culture régaliennne de la sécurité française. Nous voulons y apporter notre contribution.

L'UNAFOS